



Commune de ROUMOULES
Procès-verbal
du Conseil Municipal du Jeudi 16 janvier 2025

Convocation et affichage 10/01/2025

Début séance : 20h30

L'an deux mille vingt-cinq et le seize du mois de janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles MEGIS, Maire

Présents : M. AMBROSI Robert, M. COCUAUD Alain, Mme CHAILLAN Delphine, M. CIGLIANO Fabien, Mme DEAUZE Marie-Christine, M. LO SCHIAVO Jean-Philippe, M. MANUEL Laurent, Mme PIERRE-JEAN Ingrid.

Absents excusés : M. BLANC Jean, M. NESTERCZUK Dany, Mme PEY Catherine, M.ROY Alain Patrick,

M. ROY Alain Patrick a donné pouvoir à M. MEGIS Gilles

M. NESTERCZUK Dany a donné pouvoir à M. AMBROSI Robert

M. BLANC Jean a donné pouvoir à M. LO SCHIAVO Jean-Philippe

Mme PEY Catherine a donné pouvoir à M. CIGLIANO Fabien

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. AMBROSI Robert

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour,

• Procès-verbal du 26 novembre 2024,	• Délégué à la protection des données mutualisé,
• DPU	• Vidéoprotection mairie/poste
• Convention de gestion ZA Roumoules avec la DLV Agglo	• Protection sociale complémentaire (risque santé)
• Solidarité nationale avec Mayotte	• Sujets divers.

et propose de rajouter : Isolation Gîtes communaux

Les conseillers l'acceptent.

- **Approbation du procès-verbal** de la séance du 26 novembre 2024, à l'unanimité.
- **DPU non exercé :** SCI LES VAGUES / SEGUIN Ariane (F138)
- **N° 2025 - 001 - Convention de gestion zone d'activité DLV Agglo/ Commune de ROUMOULES :** Après étude de la convention type de gestion des zones d'activités DLV Agglo et la commune de Roumoules, le conseil municipal à l'unanimité approuve cette convention. Faire une délibération, à l'unanimité.
- **N° 2025 - 002 - Solidarité Nationale avec Mayotte :** L'association des Maires de France appelle à la solidarité nationale avec Mayotte et met en place un dispositif de soutien avec la Protection civile. Accord pour verser une contribution exceptionnelle de 2 000 euros à la protection civile pour « solidarité AMF/MAYOTTE » pour soutenir la population de Mayotte suite au passage du cyclone Chido le 14 décembre 2024. Faire une délibération, à l'unanimité
- **Délégué à la protection des données mutualisé :** reporté
- **Vidéo protection et alarme local Mairie/Poste :** reporté
- **Protection sociale complémentaire (risque santé) :** le Centre de gestion (CDG) des Alpes de Haute Provence va proposer aux employeurs publics territoriaux des garanties d'assurance collective (conventions de participation). Dans un 1^{er} temps, le CDG prépare la mise en place de ce nouveau régime protection sociale complémentaire (garanties santé) à compter du 1^{er} janvier 2026 pour l'ensemble des employeurs qui le souhaitent et va lancer en conséquence un appel public à la concurrence. Les garanties santé seront souscrites par le CDG pour permettre l'adhésion facultative des agents, dès lors que l'employeur aura délibéré pour adhérer au contrat collectif. L'avantage de ce contrat proposé par la CDG c'est d'être mutualisé au niveau du département (avantage tarifaire certain), d'être conçu et négocié par la CDG (cahier des charges personnalisé), d'être suivi dans le temps (six ans). Accord pour s'associer à la procédure proposée par le centre de gestion. Faire le projet de délibération et demander l'avis au comité social territorial.
- **N° 2025 - 003 - Isolation 2 Gîtes communaux :** Accord pour demander la subvention régionale « nos communes d'abord 2025 » sur les travaux d'isolation des deux gîtes communaux (variante 3 de l'audit énergétique) situés Place de l'Eglise. Faire délibération. A l'unanimité.
- Information du Fonds de concours de la DLV Agglo.

Fin de séance à 23h45

Robert AMBROSI
Secrétaire de séance



Gilles MEGIS
Maire de Roumoules

